



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Lyon, le **16 MAI 2023**

Dossier suivi par : Olivier GUIBERT
Tél : 04 72 61 37 81
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : Augmentation et réaménagement des aires de stockage, adaptation des seuils de la capacité de stockage de déchets non dangereux, augmentation de la quantité de déchets traités par jour, demande de modification au titre de la nomenclature des ICPE pour les rubriques 2714-1, 2791-1 et 2713-1 et cessation d'activité pour les rubriques 2260, 2262 et 2560.

Localisation : Lyon 7^e

Pétitionnaire : CRISCA

Réception du dossier complet le : 9 mai 2023

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-045

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 13 juin 2023.

L'absence de réponse dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La directrice départementale,
par délégation

L'adjointe au chef de service


Anabelle BIZIERE